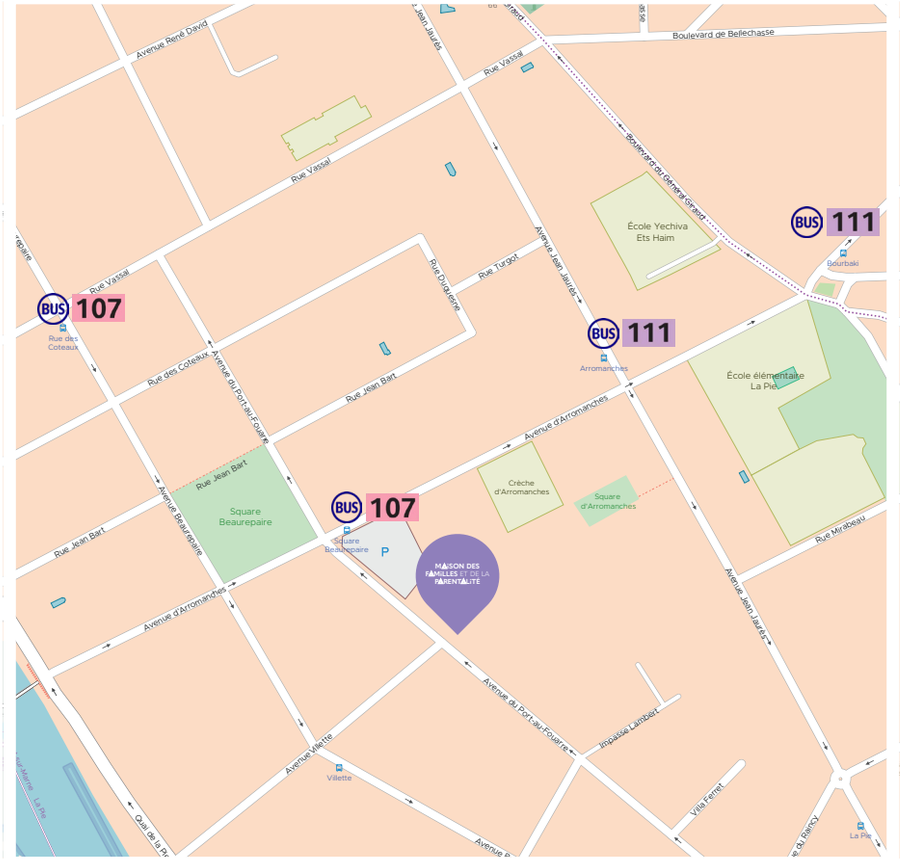
MAISON DES FAMILLES ET DE LA PARENTALITÉ

COMMENT VOUS RENDRE À LA MAISON DES FAMILLES ET DE LA PARENTALITÉ

25 avenue du Port-au-Fouarre
94100 Saint-Maur-des-Fossés
Tél : 01 45 11 65 74 / 06 78 42 65 48
maison.familles.parentalite@mairie-saint-maur.com

BUS **107** Arrêts **square Beaurepaire** ou **rue des Coteaux**

BUS **111** Arrêts **Arromanches** ou **Bourbaki**



MAISON DES FAMILLES ET DE LA PARENTALITÉ

ACCUEIL
ÉCOUTE
ÉVALUATION
ORIENTATION



@VilleSaintMaur
saint-maur.com

La Ville de Saint-Maur-des-Fossés met à votre disposition un espace d'accueil et d'écoute pour vous permettre d'échanger avec d'autres parents et/ou avec des professionnels sur les questions que vous vous posez concernant votre vie familiale et votre rôle de parent. L'accès à la Maison des Familles et de la Parentalité est gratuit.

LA MÉDIATION FAMILIALE

En partenariat avec l'UDAF 94

Des entretiens permettant aux membres de la famille en situation de conflit, de crise ou de rupture de dialogue, de prendre des décisions ensemble avec l'aide d'un tiers qualifié, le médiateur familial.

→ **Sur rendez-vous**
1er rendez-vous gratuit puis séances de médiations payantes selon un barème établi par la CAF

UN ACCOMPAGNEMENT EN CONSEIL CONJUGAL ET FAMILIAL

En partenariat avec l'association APCE94 / AFCCC

Une conseillère conjugale et familiale vous reçoit en couple ou en famille pour vous aider à faire face à des difficultés relationnelles, affectives ou éducatives.

→ **Sur rendez-vous**
1er rendez-vous gratuit puis entretiens payants selon un barème établi par l'APCE

UNE PERMANENCE D'INFORMATION JURIDIQUE EN DROIT DE LA FAMILLE

En partenariat avec le Conseil départemental de l'Accès au Droit (CDAD)

Une juriste vous reçoit pour vous aider à faire face à des difficultés ou vous informer sur le droit de la famille.

→ **Tous les 3e mardis de chaque mois**
de 9h30 à 12h30
Sur rendez-vous et gratuit

UNE PERMANENCE « ACTION SOCIALE ET HANDICAP »

Votre enfant est en situation de handicap ? Vous vous interrogez sur les démarches à suivre ? Vous êtes face à un évènement difficile et ne pouvez pas payer les frais de cantine scolaire ? Un agent social du Centre Communal d'Action Sociale assure une permanence mensuelle pour faciliter vos démarches, vous informer sur vos droits et vous orienter vers les structures et services adaptés à vos besoins.

→ **Tous les 2e jeudis de chaque mois**
de 9h à 12h
Sur rendez-vous et gratuit



DES GROUPES DE PAROLE

Pour partager vos préoccupations de parents, prendre du recul par rapport aux situations de la vie quotidienne et vous apportez mutuellement des pistes de réflexion. Les échanges sont animés par les professionnels de la Maison des Familles et de la Parentalité et co-animés ponctuellement par des partenaires spécialisés sur les thèmes abordés.

DES ATELIERS ENFANTS-PARENTS

Animés par des professionnels de la Ville ou des partenaires spécialisés
Pour passer un moment privilégié avec son enfant autour d'une activité (nature, sophrologie, yoga, découverte de soi...).

DES ATELIERS ADOS-PARENTS

Animés par des partenaires spécialisés
Pour mieux communiquer, se comprendre et croiser les regards autour d'ateliers d'écriture ou de médiation familiale.

DES ATELIERS POUR LES PARENTS

Ateliers de soutien à la parentalité pour échanger avec d'autres parents et développer ses ressources parentales pour accompagner ses enfants au quotidien (autour de la grossesse, l'autorité, le développement de l'enfant, la fratie, etc.).

UNE PERMANENCE D'ÉCOUTE TÉLÉPHONIQUE



La Maison des Familles et de la Parentalité met à votre disposition une permanence d'écoute téléphonique. Cette permanence de soutien est destinée à tout parent ressentant le besoin de parler et de se questionner.

→ **La permanence téléphonique est ouverte tous les jeudis de 16h à 18h au 06 78 42 65 48 pour échanger avec le psychologue de manière anonyme, confidentielle et gratuite.**



La référente parentalité et un psychologue vous reçoivent du lundi au vendredi sur rendez-vous.

→ POUR S'INSCRIRE AUX ACTIONS DE LA MAISON DES FAMILLES ET DE LA PARENTALITÉ

Toutes les inscriptions sont à faire par téléphone au 01 45 11 65 74
ou par courriel : maison.familles.parentalite@mairie-saint-maur.com

Retrouvez l'ensemble du programme sur le site de la Ville saint-maur.com, rubrique Maison des Familles et de la Parentalité